

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 1672

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 32

Supprimer l'alinéa 1.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cela est contraire au principe même de la liberté de légiférer pour les députés et sénateurs.